



# L'Université en toute sécurité



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

## URGENCES ..... 4-7

- Accident - malaise
- Feu
- Incident chimique, biologique ou radioactif - inondation - fuite de gaz
- Anomalie - incident - presqu'accident
- Evacuation
- Effraction - vandalisme - agression
- Constat de vol - personnes indésirables

## PRÉVENTION - SÛRETÉ ..... 8-9

- En cas de menace
- Vols
- Objets trouvés
- Objets et colis suspects

## BÂTIMENTS ..... 10-11

- Accès aux bâtiments
- Uni sans fumée
- Handicaps et besoins particuliers

## DÉCHETS ..... 12-13

- Déchets spéciaux
- Déchets valorisables

## SANTÉ AU TRAVAIL ..... 14-15

- Analyses de risques, conseil
- Protection de la maternité

## FORMATION ..... 14

- Offre de formations
- Equipier-es de sécurité

## SANTÉ, SÉCURITÉ, SÛRETÉ ET BIEN-ÊTRE

La santé, la sécurité et le bien-être des membres de sa communauté font partie des priorités de l'Université de Genève (UNIGE). Etudiantes et étudiants, collaborateurs et collaboratrices, vous êtes tous et toutes en droit de bénéficier de conditions de travail et d'études saines et sûres.

Le rectorat s'engage à vous les offrir par l'intermédiaire du service STEPS (Santé au Travail, Environnement, Prévention et Sécurité) qui s'attache à la qualité de votre environnement professionnel et d'études et veille à la préservation des biens de l'Université et des membres de sa communauté.

Mais pour maintenir et améliorer constamment le niveau de sécurité à l'UNIGE, votre action et votre implication au jour le jour sont également essentielles : soyez acteurs et actrices de votre sécurité !

Les clés de la réussite collective sont connues, elles dépendent de la responsabilité et de l'engagement de tous et toutes. Participer aux formations proposées par STEPS, suivre les instructions en cas d'urgence ou signaler tout problème sans tarder sont autant d'occasions de faire progresser notre institution dans les domaines de la santé et de la sécurité.

Yves Flückiger  
Recteur

### URGENCES



Sécurité interne **+41 22 379 1222** (réponse 24h/24)

Police **117**

Feu **118**

Urgences médicales **144**

Intoxications **145**

## – URGENCES –

### DANS TOUTE SITUATION

- Informer les secours de l'adresse d'intervention, bâtiment, étage et numéro du local
- Envoyez une personne pour accueillir les secours à l'adresse indiquée
- **Toujours Informer la sécurité interne:**  
☎ interne **1222** ou **+41 22 379 1222**

### FEU, INCIDENT CHIMIQUE, BIOLOGIQUE OU RADIOACTIF - INONDATION - FUITE DE GAZ

Intoxication ou accident avec des produits chimiques, ou encore en cas de doute:

☎ **Intoxications 145**

Personnes blessées ou en danger imminent:

☎ **Service d'incendie et de secours 118**

Sans blessé, ni danger imminent:

☎ **Sécurité interne +41 22 379 1222**



### ACCIDENT - MALAISE

- Diriger la personne vers la loge du bâtiment pour accéder à **l'infirmerie:**  
[unige.ch/steps/infirmeries](http://unige.ch/steps/infirmeries)



**Cas graves** ou en cas de doute sur l'état de la personne concernée:

☎ **Urgences médicales 144**

**Emplacement des défibrillateurs:**

[unige.ch/steps/defibrillateurs](http://unige.ch/steps/defibrillateurs)



- Comment déclarer un accident:  
[memento.unige.ch/doc/oo27](http://memento.unige.ch/doc/oo27)



### ANOMALIE - INCIDENT - PRESQU'ACCIDENT

- **Anomalie:** situation à risque, sans dégât matériel
- **Incident:** dégâts matériels uniquement
- **Presqu'accident:** risque imminent de blessure avec ou sans dégât matériel

Vols, déprédation, agression, anomalie ou presqu'accident:

- Prière de remplir le formulaire de déclaration en ligne  
[unige.ch/steps/declaration](http://unige.ch/steps/declaration)



## ÉVACUATION



Au déclenchement de l'alarme sonore d'évacuation:

- Stopper immédiatement ses activités.
- S'assurer que ses voisin-es ont bien entendu/compris le message et offrir son aide à qui en aurait besoin.
- Pour les responsables de lieux d'étude (salles de cours, salles informatiques, auditorios, laboratoires et bibliothèques) s'assurer que les occupant-es ont bien entendu le message et qu'ils évacuent selon les consignes.



- Fermer portes et fenêtres. Autant que possible, fermer bureaux et laboratoires à clé.



- Rejoindre la sortie la plus proche uniquement via les escaliers ou les sorties de secours.



- Se rendre sur la place de rassemblement indiquée sur les panneaux «consignes d'évacuation».

- Se tenir éloigné-e de la façade du bâtiment.



- Rester sur la place de rassemblement jusqu'à réception d'informations complémentaires.

- Ne pas retourner dans le bâtiment sans invitation.

## PERSONNES INDÉSIRABLES - CONSTAT DE VOL - INCIVILITÉS - VANDALISME - AGRESSION

Sentiment d'insécurité dû à la présence de personnes étrangères aux activités universitaires. Constat de vol, d'effraction ou de vandalisme:

 **Informez la sécurité interne +41 22 379 1222**

En cas de danger imminent pour des personnes ou des biens:

 **Appeler la police 117**  
**et la sécurité interne +41 22 379 1222**

Conseils en cas d'agression:  
[unige.ch/steps/surete/agression](https://unige.ch/steps/surete/agression)



**Pour les vols, agressions et déprédations:**

➤ Prière de remplir le formulaire de déclaration en ligne:  
[unige.ch/steps/declaration](https://unige.ch/steps/declaration)

Pour plus d'information et de l'aide concernant le dépôt de plainte:  
[memento.unige.ch/doc/0074](https://memento.unige.ch/doc/0074)



## – PRÉVENTION - SÛRETÉ –

Pour votre sécurité, certains bâtiments universitaires sont équipés de systèmes de surveillance vidéo.



### EN CAS DE MENACE

#### SANS DANGER IMMÉDIAT

Parole, écrit, geste ou comportement menaçants, visant une personne en particulier et inspirant un sentiment d'insécurité: écrire à [respect@unige.ch](mailto:respect@unige.ch) en décrivant brièvement la situation.

#### MENACE PRÉCISE ET IMMEDIATE

Attaque à main armée, prise d'otage, séquestration, menace de suicide, etc.

- Se protéger
- Alerter les personnes autour de soi

 La police **117** et la sécurité interne **+41 22 379 1222**

Pour en savoir plus: [Cellule respect unige.ch/steps/respect](https://www.unige.ch/steps/respect)



### PRÉVENIR DES VOLS

- Surveiller particulièrement vos affaires dans les bibliothèques, auditorios, cafétérias et laboratoires. (par exemple: téléphones, ordinateurs portables, portefeuilles, et d'autres effets personnels.
- Fermer votre bureau même pour de brèves absences.



### OBJETS TROUVÉS / PERDUS

Les objets trouvés dans les bâtiments universitaires doivent être rapportés le plus rapidement possible dans l'une des loges des bâtiments.

En cas de perte d'un objet:

- S'adresser à la loge du bâtiment dans lequel l'objet a été perdu.
- Dans le cas de perte de carte de crédit, téléphone, etc.; avertir le fournisseur de service.
- Pour les objets de valeur, remplir le formulaire de déclaration de perte d'un objet: [memento.unige.ch/doc/0132](https://memento.unige.ch/doc/0132)



- Si l'objet n'est pas retrouvé rapidement, s'adresser au Service cantonal des objets trouvés:

 **+41 22 427 90 00**



### OBJETS ET COLIS SUSPECTS

- Ne pas toucher l'objet, ne pas l'ouvrir
- Eloigner les personnes présentes
- Informer la Sécurité interne:  **+41 22 379 1222**

## BÂTIMENTS

### ACCÈS ET HORAIRES DES BÂTIMENTS

L'accès aux bâtiments universitaires est libre pendant les heures d'ouverture. Vous pouvez voir les **horaires détaillés** sur le site STEPS pour toute l'année académique: [unige.ch/steps/horaires-batiments](http://unige.ch/steps/horaires-batiments)



Votre **carte multiservices** (carte d'étudiant-e et/ou de collaborateur/trice) doit régulièrement être validée dans une borne de validation:

[cartes.unige.ch/infospratiques/bornes](http://cartes.unige.ch/infospratiques/bornes)

Cette carte peut vous être demandée lors d'un contrôle de sécurité, par exemple dans certains locaux à l'accès limité ou hors des heures d'ouverture. Si la validité est échuë, votre accès sera refusé.



Votre carte de collaborateur-trice peut être programmée, suivant les procédures mises en place par les différentes facultés, pour vous permettre de pénétrer dans les bâtiments universitaires hors des heures officielles d'ouverture.



Si vous êtes détenteur-trice d'un tel droit d'accès, vous avez la responsabilité des personnes que vous faites entrer dans les bâtiments ou qui vous accompagnent. Ne laissez sous aucun prétexte l'accès libre à une personne inconnue.

En cas de perte ou de vol de votre carte, vous êtes tenu-e de le signaler. Plus d'informations sur [cartes.unige.ch](http://cartes.unige.ch)



### UNI SANS FUMÉE

Il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux et aux abords de l'Université de Genève:

- les cours intérieures, patios, rampes d'accès, coursives, terrasses et entrées à proximité immédiate des portes, etc.
- les terrains sportifs, y compris les aires réservées aux spectateurs/trices.

L'interdiction de fumer s'applique également aux cigarettes électroniques.

### HANDICAPS ET BESOINS PARTICULIERS

- Accès aux bâtiments
- Études et travail; besoins particuliers

Vous trouverez tous les détails sur le site du Service égalité et diversité [unige.ch/-/besoinsparticuliers](http://unige.ch/-/besoinsparticuliers)



## DÉCHETS

L'Université organise la récupération des déchets et en assure une élimination respectueuse de l'environnement.

### Déchets spéciaux

On appelle «déchets spéciaux» les déchets toxiques ou dangereux pour la santé et l'environnement, générés par les activités de laboratoires et autres activités à risques. Il s'agit notamment de substances radioactives, déchets biologiques, produits chimiques solides et liquides, acides, solvants, différentes pâtes ou gels, produits pharmaceutiques, produits photos, huiles usées, lubrifiants, eaux de coupes, piles et batteries, emballages souillés et autres déchets de laboratoire et d'atelier. Le service STEPS se charge de leur conditionnement, stockage, transport et de l'administration nécessaire.

Pour plus d'information et détails, se référer aux consignes pour l'élimination des déchets spéciaux:  
[unige.ch/steps/environnement/gestion-dechets/dechets-speciaux](https://unige.ch/steps/environnement/gestion-dechets/dechets-speciaux)



Ces consignes sont également affichées dans les bâtiments des Facultés des sciences et de médecine.

Contacts:  
[dechets-speciaux@unige.ch](mailto:dechets-speciaux@unige.ch)



### Déchets valorisables

L'université met à disposition des utilisateurs/trices des points de collecte afin de trier et recycler au mieux les déchets valorisables.

Selon les infrastructures des différents bâtiments, les déchets suivants sont récupérés:

- Papier et carton
- Aluminium
- Sagex (polystyrène expansé)
- PET (polyéthylène téréphtalate)
- PP (polypropylène): supports et boîtes de pointes de pipettes
- PE (polyéthylène) souple: films d'emballage transparents et de couleurs
- Capsules de café
- Toners et cartouches d'imprimante, CD
- Piles et batteries
- Téléphones portables, tablettes et chargeurs
- Tubes fluorescents
- Matériel informatique, électrique et électronique
- Encombrants

Plus d'information et détails sur le site de la division des bâtiments  
[unige.ch/batiment/campus-durable/recyclage/gestion-des-dechets](https://unige.ch/batiment/campus-durable/recyclage/gestion-des-dechets)



Contact:  
[dechets-valorisables@unige.ch](mailto:dechets-valorisables@unige.ch)

## LA SANTÉ A L'UNIGE

La protection de la santé dans l'institution est dans l'intérêt commun de tous. Néanmoins, c'est principalement la direction qui, avec ses cadres supérieur-es, a la responsabilité d'appliquer un concept de prévention, notamment en faisant appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité (MSST).

### ANALYSES DE RISQUES, CONSEIL

Dans cette perspective, une analyse de risques est systématiquement effectuée, au sein des facultés présentant des risques particuliers, pour chaque nouveau groupe de recherche. De plus, des audits périodiques sont conduits par les spécialistes, à titre de contrôle des mesures de prévention mises en place et afin de mettre à jour les données. Ils-elles peuvent également être consulté-es pour toute question concernant la sécurité et la santé au travail. Ils/elles doivent être informé-es lors de tout accident.

Questions liées à l'ergonomie ou à l'hygiène industrielle:  
[steps@unige.ch](mailto:steps@unige.ch)

### PROTECTION DE LA MATERNITÉ

Afin de répondre aux exigences de l'Ordonnance sur la protection de la maternité, il est nécessaire que le poste de travail occupé par une personne enceinte soit évalué et les risques éventuels pour cette dernière ou son enfant analysés.

Plus d'informations sur le site du Service égalité et diversité:  
[unige.ch/rectorat/egalite/thematiques/familles](http://unige.ch/rectorat/egalite/thematiques/familles)

Les infirmeries sont disponibles comme lieu de repos pour les femmes enceintes ou comme espace d'allaitement. Pour y accéder: s'adresser à loge du bâtiment concerné:  
[unige.ch/steps/en/sante-securite/infirmeries](http://unige.ch/steps/en/sante-securite/infirmeries)



### AUTRES CONTACTS UTILES

Médecine du travail: [unige.ch/adm/dirh/sante-au-travail/medecine-du-travail](http://unige.ch/adm/dirh/sante-au-travail/medecine-du-travail)  
 Conflits/mal-être: [unige.ch/maetre](http://unige.ch/maetre)

 Psyline +41 22 379 92 00 [unige.ch/fapse/pole-cite/psyline](http://unige.ch/fapse/pole-cite/psyline)

## FORMATION

Le Service STEPS organise différents types de formations sur le thème de la sécurité:

- premiers secours et utilisation du défibrillateur
- lutte contre le feu
- ergonomie
- risques spécifiques et laboratoires (produits chimiques, risques biologiques, électricité, radioactivité, etc.)

Pour en savoir plus, accéder au catalogue des formations:  
[unige.ch/steps/formation](http://unige.ch/steps/formation)

ou contacter nous: [steps-formation@unige.ch](mailto:steps-formation@unige.ch)



### ÉQUIPIER-ES DE SÉCURITÉ

Aucune institution ou entreprise n'est à l'abri d'un accident, de maladie aiguë au poste de travail, d'incendie ou d'autres sinistres.

C'est pourquoi un des objectifs principaux de la politique de santé et de sécurité au travail mise en place dans notre Université est la constitution d'équipes de sécurité pour l'évacuation de bâtiments, l'aide d'urgence ou la lutte contre le feu.

Étant membre de la communauté universitaire, vous êtes invité-e à participer à la protection des biens et des personnes de votre site de travail et devenir équipiers-es de sécurité:

[memento.unige.ch/doc/o223](http://memento.unige.ch/doc/o223)



Sécurité interne 24h/24

+41 22 379 1222

## STEPS | [steps@unige.ch](mailto:steps@unige.ch)

Santé au travail, environnement, prévention et sécurité

Une équipe à votre service

### Spécialistes de sécurité

#### SCIENCES

Raphaël MAION | +41 22 379 31 63 & Denis PERRIN | +41 22 379 61 08

#### MÉDECINE

Audrey MACIEJEWSKI | +41 22 379 10 58 | Thérèse JOMOTTE +41 22 379 10 56  
& Eric NICOLIER | +41 22 379 50 66

#### AUTRES FACULTÉS, ADMINISTRATION

Anna-Sofia FERRO-LUZZI | +41 22 379 77 51  
& Gregory CHAMAYOU | +41 22 379 12 48

#### DÉCHETS SPÉCIAUX | [dechets-speciaux@unige.ch](mailto:dechets-speciaux@unige.ch)

Gaël LAGRIFFOUL | +41 22 379 62 97

#### FORMATION | [steps-formation@unige.ch](mailto:steps-formation@unige.ch)

Raphaël MAION | +41 22 379 31 63 & Frédéric RENAUD | +41 78 858 35 25

#### CHEF DE SÛRETÉ

Vincenzo BERARDICELLI | +41 22 379 72 15

#### SECRÉTARIAT

Véronique HUMBERT-DROZ  
& Philippe RAY | +41 22 379 12 34

#### CLÉS | [cles@unige.ch](mailto:cles@unige.ch)

Bienvenue  
[www.unige.ch/steps](http://www.unige.ch/steps)

